

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :

24/06/2021

Date affichage convocation

24/06/2021

Séance du 30 juin 2021

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	11
Représenté	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nejma BEUSTE, 1ere adjointe en raison de l'absence de M. Jacques SERVAT, Maire.

Présents : «Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Jacques SERVAT par Nejma BEUSTE

Excusés : Monsieur Anthony BRILLOT, Monsieur Koris DARROU

Absents : Monsieur Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Madame Séverine LELEU

**Objet : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES / CUI POUR 9 MOIS 35H**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Mme la 1ère adjointe propose de créer 1 emploi CUI dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Poste : agent technique polyvalent

- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec POLE EMPLOI et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité des membres et représentés

- **DÉCIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste : agent technique polyvalent
- Durée de contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Mme la 1ere adjointe à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telrecours.fr>

Pour extrait certifié conforme

La 1ère ADJOINTE

Nejma BEUSTE



RF Sous-préfecture de Saint Girons
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2021 009-210902235-20210630-DE_2021_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/06/2021

Date affichage convocation
24/06/2021

Séance du 30 juin 2021

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	11
Représenté	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nejma BEUSTE, 1ere adjointe en raison de l'absence de M. Jacques SERVAT, Maire.

Présents : «Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Jacques SERVAT par Nejma BEUSTE

Excusés : Monsieur Anthony BRILLOT, Monsieur Koris DARROU

Absents : Monsieur Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Madame Séverine LELEU

**Objet : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES / CUI POUR 9 MOIS 20H (renouvellement)**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste : agent administratif polyvalent
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec POLE EMPLOI et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste : agent administratif polyvalent
- Durée de contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Mme la 1ère adjointe à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telrecours.fr>

Pour extrait certifié conforme

La 1ère ADJOINTE

Nejma BEUSTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/06/2021

Date affichage convocation
24/06/2021

Séance du 30 juin 2021

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	11
Représenté	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nejma BEUSTE, 1ere adjointe en raison de l'absence de M. Jacques SERVAT, Maire.

Présents : «Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Jacques SERVAT par Nejma BEUSTE

Excusés : Monsieur Anthony BRILLOT, Monsieur Koris DARROU

Absents : Monsieur Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Madame Séverine LELEU

**Objet : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES / CUI 28H POUR 12 MOIS**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 28 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste : agent technique polyvalent
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 28 h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec POLE EMPLOI et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Poste : agent technique polyvalent
- Durée de contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 28 h
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Le maire.

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telrecours.fr>

Pour extrait certifié conforme

La 1ère ADJOINTE

Nejma BEUSTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :

24/06/2021

Date affichage convocation

24/06/2021

Séance du 30 juin 2021

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	11
Représenté	0
Votants	10
Exprimés	9
Pour	0
Contre	9
Abstention	1

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nejma BEUSTE, 1ere adjointe en raison de l'absence de M. Jacques SERVAT, Maire.

Présents : «Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés :

Excusés: Monsieur Jacques SERVAT, Monsieur Anthony BRILLOT, Monsieur Koris DARROU

Absents : Monsieur Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Madame Séverine LELEU

Objet : PORTAGE REPAS : DEMANDE DE PARTICIPATION AU DEFICIT 2020

Vu la demande émanant de la résidence Couserans Pyrénées concernant le portage des repas aux administrés, sollicitant la prise en charge du déficit par les diverses communes .

Vu la répartition du déficit de 2020 de l'activité de portage de repas de la résidence Couserans Pyrénées au prorata des repas servis par commune en 2020, soit un déficit total de 20353.07€

Vu la part de la commune d'Oust en 2020 soit 2 085.54 € (7 bénéficiaires sur la commune).

Considérant qu'il est demandé à la commune de s'engager à participer au financement du déficit de 2020 pour un montant de 2085.54€

Mme Nejma BEUSTE décide de ne pas prendre part au vote en raison du conflit d'intérêt que cela pourrait représenter par rapport à son travail.

Le conseil après délibération :

- DECIDE de ne pas prendre en charge le déficit de 2020

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait certifié conforme

La 1ère ADJOINTE

Nejma BEUSTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE D'OUST

Séance du 30 juin 2021

Date de la convocation :

24/06/2021

Date affichage convocation

24/06/2021

<u>Nombres de membres</u>	
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>
15	11
<u>Représenté</u>	1
<u>Votants</u>	12
<u>Exprimés</u>	12
<u>Pour</u>	12
<u>Contre</u>	0
<u>Abstention</u>	0

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nejma BEUSTE, 1ere adjointe en raison de l'absence de M. Jacques SERVAT, Maire.

Présents : «Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Jacques SERVAT par Nejma BEUSTE

Excusés : Monsieur Anthony BRILLOT, Monsieur Koris DARROU

Absents : Monsieur Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Madame Séverine LELEU

Objet : MISE EN PLACE DE BOITIERS RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC / ILLUMINATIONS FETES

Afin d'illuminer en période de fêtes les différents hameaux de la commune, il est proposé de mettre en place des boîtiers prise sur le réseau d'éclairage public.

Un devis a été établi par le SDE09 d'un montant de 3220€ HT pour 14 boîtiers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La mise en place de ces 14 boîtiers pour un montant de 3220€.

- Autorise Mr le maire ou Mme la 1ere Adjointe à signer le devis du SDE09 et toutes les pièces comptables à ce dossier.

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : tncg.j/wwww.telrecours.fr

Pour extrait certifié conforme

La 1ère ADJOINTE

Nejma BEUSTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :

24/06/2021

Date affichage convocation

24/06/2021

Séance du 30 juin 2021

<u>Nombres de membres</u>	
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>
15	11
<u>Représenté</u>	1
<u>Votants</u>	12
<u>Exprimés</u>	12
<u>Pour</u>	12
<u>Contre</u>	0
<u>Abstention</u>	0

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nejma BEUSTE, 1ere adjointe en raison de l'absence de M. Jacques SERVAT, Maire.

Présents : «Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Jacques SERVAT par Nejma BEUSTE

Excusés: Monsieur Anthony BRILLOT, Monsieur Koris DARROU

Absents : Monsieur Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Madame Séverine LELEU

Objet : CESSION D'UN BOUT DE PARCELLE A LA SARL Electricité du Garbet

Vu la délibération du 25/03/2016 cédant à la SARL Electricité du Garbet (EDG) un bout de terrain issu de la parcelle Z 1038, dans le but d'avoir un accès pour pouvoir nettoyer les rejets qui émanent de sa centrale électrique:

Mme la 1er adjointe expose la demande faite la SARL Electricité du Garbet d'acquérir auprès de la commune, un bout de la parcelle z 1070 de 5m² environ, jouxtant sa centrale dans le but de regulariser l'ouverture et fermeture de son portail.

Elle invite le conseil à prendre connaissance de ladite demande et à décider s'il y a lieu de procéder à l'aliénation de ce bout de parcelle, à la SARL Electricité du Garbet aux conditions suivantes :

Après avoir entendu l'exposé de Mme la 1er adjointe, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE :

- De vendre à l'amiable à la SARL Electricité du Garbet un bout de terrain sis au lieudit « Illou », qui sera issu de la parcelle Z 1070 après division par un géomètre, au prix de 25€ le m²
- De préciser que les frais d'acte authentique, frais de notaire et de géomètre restent à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le maire ou la 1er adjointe à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain et à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de vente.

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telrecours.fr>

Pour extrait certifié conforme

La 1ère ADJOINTE

Nejma BEUSTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :

24/06/2021

Date affichage convocation

24/06/2021

Séance du 30 juin 2021

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	11
Représenté	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nejma BEUSTE, 1ère adjointe en raison de l'absence de M. Jacques SERVAT, Maire.

Présents : «Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Jacques SERVAT par Nejma BEUSTE

Excusés : Monsieur Anthony BRILLOT, Monsieur Koris DARROU

Absents : Monsieur Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Madame Séverine LELEU

Objet : ACHAT DIVERS POUR LA MAIRIE ET L'ECOLE

Madame la 1ère adjointe énonce aux membres du Conseil Municipal que du mobilier doit être acheté pour la mairie et l'école et explique qu'il convient désormais d'examiner les devis des différents fournisseurs à savoir :

TABLEAU RECAPITULATIF POUR ACHATS DIVERS :

- **MAIRIE :** Banque d'accueil - 2 500,00 € T.T.C
Rayonnage bibliothèque - 627,00 € T.T.C
- **ECOLE :** Tableau blanc (200x100) - 185,78 € T.T.C
2 Meubles à cases sur roulettes - 423,70 € T.T.C
Tableau liège (90x60) - 27,99 €
Lave-linge AYA à hublot - 189,99 €
Jeu extérieur : 2 938,48 €
- **MOBILIER URBAIN :** Poteau - chaînes - maillon : 384,00 €
Panneaux de signalisation : 865,20 €

TOTAL: 8142.14 € T.T.C

Après exposé, Madame la 1ère adjointe demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir arrêter définitivement le choix du mobilier.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décident de donner son accord pour les achats suivants :

- **MAIRIE :** Banque d'accueil - 2 500,00 € T.T.C
- **ECOLE :** Tableau blanc (200x100) - 185,78 € T.T.C
2 Meubles à cases sur roulettes - 423,70 € T.T.C
Tableau liège (90x60) - 27,99 €
Lave-linge AYA à hublot - 189,99 €
Jeu extérieur : 2 938,48 €
- **MOBILIER URBAIN :** Poteau - chaînes - maillon : 384,00 €

Soit un total de 6649,94 €

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les devis correspondants à ces achats et toutes les pièces comptables nécessaires à ce dossier.

Le maire.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telrecours.fr>

Pour extrait certifié conforme

La 1ère ADJOINTE

Nejma BEUSTE



1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/06/2021

Date affichage convocation
24/06/2021

Séance du 30 juin 2021

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	11
Représenté	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nejma BEUSTE, 1ere adjointe en raison de l'absence de M. Jacques SERVAT, Maire.

Présents : «Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Jacques SERVAT par Nejma BEUSTE

Excusés : Monsieur Anthony BRILLOT, Monsieur Koris DARROU

Absents : Monsieur Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Madame Séverine LELEU

Objet : LOCATION APPARTEMENT RUE JOSEPH BOUE n°2

Mme la 1ere adjointe fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de réattribuer le logement n°2 sis rue Joseph Boué
Considérant l'avis de préavis donné par le locataire,

Mme la 1ere adjointe fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de réattribuer le logement n°2 rue Joseph Boué en
raison du départ du locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE d'autoriser M. le maire à mettre à la location cet appartement :**

- pour une durée de 6 ans,
- pour un loyer mensuel de 309.00€, pour le logement n°2, charges en sus, réindexé tous les ans selon l'indice de référence des loyers.
- de choisir le futur locataire au vu des dossiers de demandes qui seront déposées.

- **DONNE tous pouvoirs à M. le maire ou Mme la 1er adjointe pour signer le contrat de location et toutes les pièces y afférentes en raison du départ des locataires.**

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Tél recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telrecours.fr>

Pour extrait certifié conforme

La 1ère ADJOINTE

Nejma BEUSTE

